

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES BASQUES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

AVIS PUBLIC

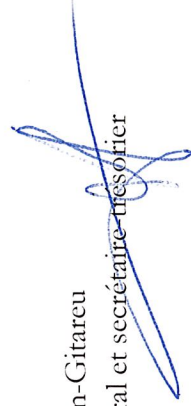
AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2021 à 19 h 00 par visioconférence.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Guy, le 6 décembre 2021.

Stéphane Lacam-Gitareu

Directeur général et secrétaire-trésorier



Certificat de publication

Je soussigné, Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 6 décembre 2021, en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 17 h :

- Sur le tableau destiné à l'affichage public situé à l'entrée principale du bureau municipal;
- Sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 6 décembre 2021.

Stéphane Lacam-Gitareu

Directeur général et secrétaire-trésorier

